

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10  
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le vingt et un juin mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers votants : 10  
Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, François THABUIS, Mireille TISSOT-ROSSET et Denis ZUCCONE.

**Absents et excusés** : Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER et François THABUIS.  
Vincent PASQUIER a donné pouvoir à Monique BARDET.  
François THABUIS a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSET.

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet : CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AFP DU MONT-CHARVIN POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU CHALET D'ALPAGE DU PLAN DU TOUR. DEL\_06232024**

Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la commune du Bouchet-Mont-Charvin, le Syndicat de l'AFP a validé le portage d'une opération relative à la rénovation de la toiture du chalet d'alpage communal du Plan du Tour mis en valeur par une activité laitière ovine avec transformation fromagère. Ce chalet abrite le logement, la bergerie, l'atelier de transformation fromagère ainsi que le bâtiment annexe situé à l'amont de la fosse à lisier.

La couverture en tôles sera remplacée ainsi que les pièces de bois défectueuses. Les conditions d'isolation de la partie logement seront également améliorées.

Une convention de mandat pour cette opération est nécessaire pour déterminer les différentes missions confiées à l'AFP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de confier au Syndicat de l'AFP le portage de l'opération de rénovation de la toiture du chalet d'alpage du Plan du Tour
- **ACCEPTE** de payer tous les frais afférents à ces missions.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire, et notamment la convention de mandat ci-jointe sous forme de projet

**Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.**

Le Maire,  
Franck PACCARD

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DRION

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 28/06/2024

- de sa publication le 28/06/2024

Le Maire,  
Franck PACCARD



Association Foncière Pastorale du Mont Charvin  
CCVT – Communauté de Communes des Vallées de Thônes  
14 rue Bienheureux Pierre Favre  
74 230 THONES

## CONVENTION DE MANDAT

### Rénovation de la toiture du chalet d'alpage du Plan du Tour

Entre

LA COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN, Mairie, Chef-Lieu, 74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN représenté par Monsieur Franck PACCARD, Maire, autorisé par délibération 2024/ en date du , ci-après dénommé « *la COMMUNE* »,

d'une part,

et

L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU MONT-CHARVIN autorisée par Arrêté Préfectoral en date du 12 mai 1976 représentée par son Président, Monsieur François THABUIS dûment mandaté par délibération 2024/05 en date du 20 mars 2024 ci-après dénommée « *l'AFP* »,

d'autre part.

#### EXPOSE

A la demande la Commune du Bouchet-Mont-Charvin, propriétaire, le Syndicat de l'AFP, par délibération n°2023/17 en date du 29 juin 2023 a validé le portage d'une opération relative à la rénovation de la toiture du chalet d'alpage communal du Plan du Tour mis en valeur par une activité laitière ovine avec transformation fromagère. Ce chalet abrite le logement, la bergerie, l'atelier de transformation fromagère ainsi que le bâtiment annexe situé à l'amont de la fosse à lisier.

La couverture en tôles sera remplacée ainsi que les pièces de bois défectueuses. Les conditions d'isolation de la partie logement seront également améliorées.

La présente convention a pour objet de confier à *l'AFP*, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération pour le compte de *la Commune*, propriétaire de l'alpage, dans les conditions fixées ci-après.

Il a été établi ce qui suit.

#### Article 1 - Objectifs du contrat

*La Commune* confie à *l'AFP*, qui accepte, la réalisation au nom, et pour le compte de *la Commune*, propriétaire de l'alpage, les travaux de rénovation de la toiture du chalet d'alpage du Plan du Tour. *L'AFP* s'engage à réaliser cette opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle définie.

Le maître d'ouvrage de l'opération est l'Association Foncière Pastorale (AFP) DU MONT CHARVIN mandatée.

Le représentant légal du maître d'ouvrage est le Président de l'AFP.  
Le Président de l'AFP est habilité à signer toutes pièces administratives, financières et techniques se rapportant à l'opération.

### Article 2 – Missions de l'A.F.P.

La Commune confie à l'AFP les missions suivantes :

- Montage administratif et du plan de financement de l'opération,
- Choix des prestataires,
- Etablissement, signature et gestion des contrats de conseil, de maîtrise d'œuvre et de travaux après approbation du choix des prestataires,
- Versement de la rémunération aux prestataires,
- Suivi du chantier sur le plan de l'avancement technique, financier et administratif,
- Réception des ouvrages et accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

### Article 3 – Plan de financement

La Commune demande à l'A.F.P., qui l'accepte, de solliciter les subventions nécessaires au complément de financement de cette opération.

La Commune s'engage à verser à l'A.F.P. la participation nécessaire au règlement des dépenses des entreprises, maîtres d'œuvres et autres prestataires engagées au titre de sa mission, déduction faite des subventions d'investissement allouées à l'AFP pour cette opération.

La répartition des charges mise en place sera la suivante :

#### **-Section Investissement du Budget de l'AFP – Opération sous mandat n°69 au Budget de l'AFP**

Nature des dépenses et prestataires	Montant HT (en euros)	Montant TTC (en euros)
Travaux <i>Estimatif Devis Entreprises</i>	68 642,68 €	82 371,21 €
Conseil à membres SEA 74 ( <i>net de taxes</i> )	1 300,00	1 300,00
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>69 942,68 €</b>	<b>83 671,21 €</b>

Financements sollicités par l'AFP du Mont-Charvin	Montant
Subvention sollicitée auprès du Département de la Haute-Savoie (Au titre du Contrat de Territoire Haute-Savoie Nature - CCVT)	50 202,73 €
Participation Commune du Bouchet Mont Charvin, Bénéficiaire	33 468,48 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>83 671,21 €</b>

#### **-Section Fonctionnement du Budget de l'AFP**

Participation de La Commune à l'AFP (4 % du coût total de l'opération) 3 346,85 € permettant de prendre en charge les coûts de fonctionnement de l'AFP (assurance, secrétariat, cotisations, frais bancaires, etc...).

**Article 4 - Modalités de versement de la participation de La Commune**

**La Commune** versera sa participation à **l'AFP** selon les modalités suivantes :

100 % au démarrage des travaux

**Article 5 - Contrôle financier et comptable**

Pendant toute la durée de la convention, **l'AFP** transmettra à **La Commune** les constats intermédiaires récapitulant l'avancement de l'opération.

**Article 6 - Contrôle administratif et technique**

**La Commune**, se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaire. **L'AFP** s'engage à faciliter et à organiser tout contrôle souhaité sur l'opération.

**Article 7 - Réception**

**L'A.F.P.** prononcera la réception définitive des travaux avec ou sans réserve en liaison avec **La Commune**.

**Article 8 - Achèvement de la mission**

L'achèvement de la mission d'investissement de la présente convention interviendra après l'exécution des éléments suivants :

- Réception des ouvrages et levées des réserves de réception.
- Mise à disposition et remise en pleine propriété de l'ouvrage (Procès-Verbal de remise d'ouvrage visé par le Comptable de l'AFP)
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, financiers, établissement du décompte définitif de l'opération et acceptation par **La Commune**.

**Article 9 - Dispositions diverses**

**L'AFP** dispose de la capacité d'ester en justice devant les juridictions compétentes après accord de **La Commune**.

**Article 10 - Durée**

La présente convention prendra fin à l'achèvement de la mission.

**Article 11 - Comptable assignataire**

Le Comptable assignataire est le Service de Gestion Comptable de Rumilly.

Fait en deux exemplaires au Bouchet Mont-Charvin, le 13/06/2024

**La Commune de DU BOUCHET MONT CHARVIN**

**Franck PACCARD**

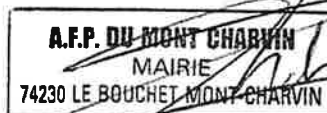
**Maire**



**L'AFP DU MONT-CHARVIN**

**François THABUIS**

**Président**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU MONT-CHARVIN**

**N° 2024/05 : UNITE PASTORALE DU PLAN DU TOUR - TOITURE - CONVENTION DE MANDAT A INTERVENIR ENTRE AFP ET LA COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN**

Le 20 mars 2024 à 10H, sur convocation du Président de l'AFP, se sont réunis les membres du Syndicat dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

François THABUIS, Michel LUCCIANI (suppléant de François MERMIER), Roger THIAFFEY-RENCOREL, Bernard BINVIGNAT, Christine MENETRIER, Martine FAVRE, Christophe TOCHON-FERDOLLET

**Étaient excusés :**

François MERMIER, Joseph BLANC-GARIN (Pouvoir donné à François THABUIS), Yves AVET-FORAZ (Pouvoir donné à François THABUIS),

**Assistaient également :**

Elodie PANISSET, CCVT, Emmanuel COGNET, SEA 74

Monsieur le Président rappelle le vote d'un programme lors la séance du 29 juin 2023, relatif à la rénovation de la toiture du chalet d'alpage communal du Plan du Tour.

Ce programme est inscrit au budget de l'AFP à la demande de la Commune du Bouchet-Mont-Charvin, propriétaire de l'Alpage du Plan du Tour.

Une convention de mandat doit être conclue entre l'AFP et la Commune afin d'établir les missions et les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre de cette opération et la garantie à long terme de l'usage agro-pastoral.

**Après en avoir délibéré, le Syndicat, à l'unanimité :**

1. Approuve à l'unanimité le projet de convention de mandat à intervenir entre l'AFP du Mont-Charvin et la Commune du Bouchet-Mont-Charvin relative à la réalisation des travaux de rénovation de la toiture du chalet d'alpage du Plan du Tour,
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le Président  
François THABUIS

Certifié exécutoire le :  
Transmis en préfecture le :  
Affiché le :  
Notifié le :  
Monsieur le Président  
François THABUIS

**A.F.P. DU MONT CHARVIN**  
MAIRIE  
74230 LE BOUCHET MONT-CHARVIN